

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2018/53

adopté à l'unanimité des membres votants (18)

le 14 décembre 2018

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de l'université d'Orléans (IUT de Bourges) pour le déplacement de spécimens de chauves-souris protégées dans le cadre de travaux de réhabilitation de bâtiments.

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 modifié fixant les listes des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par l'université d'Orléans en date du 23 novembre 2018 ;

Considérant les mesures de réduction et de compensation des impacts sur les individus et les lieux d'occupation des bâtiments par les chauves-souris, constituées par la mise en œuvre de nichoirs temporaires puis de nichoirs de substitution expérimentaux au niveau des acrotères du bâtiment de génie mécanique ;

Considérant l'accompagnement de l'opération par le Muséum d'histoire naturelle de Bourges, en la personne notamment de Laurent Arthur ;

Considérant que l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.

Le Président du CSRPN,



Philippe MAUBERT